

Cayenne, le 30 avril 2024.



**PRÉFET  
DE LA GUYANE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**COMMUNIQUÉ DE PRESSE**

**Révision des prix maxima des produits pétroliers au 1er mai 2024**

**À compter du 1er mai 2024 zéro heure, les prix maxima applicables en Guyane seront les suivants :**

	Au 1 <sup>er</sup> mai 2024		Evolution par rapport aux prix du mois d'avril 2024
	Prix maximum hors taxe	Prix maximum toutes taxes comprises	
Supercarburant sans plomb (en €/l)	1,39 €	2,04 €	+ 0,05 €
Gazole (en €/l)	1,39 €	1,86 €	- 0,03 €
Gaz de pétrole liquéfié (en €/bouteille de 12,5 kg)	22,20 €	22,71 €	+ 0,02 €

**Déterminants de l'évolution mensuelle constatée**

- Les cours moyens du pétrole augmentent de 6,2 % ;
- Les cours moyens de l'essence augmentent de 10,8 % tandis que ceux du gazole diminuent de 1,2 % ;
- Les cours moyens du butane augmentent de 1,5 % ;
- La parité euro/dollar est moins favorable. Elle passe, en moyenne, de 1,0887 au mois de mars 2024 à 1,0737 ce présent mois (- 1,4 %).

L'observatoire des prix, des marges et des revenus (OPMR) a été informé du projet de révision des prix maxima, préalablement à leur mise en œuvre.

**Contact presse :**

**Service régional de la communication interministérielle**

[communication@guyane.gouv.fr](mailto:communication@guyane.gouv.fr)

[www.guyane.gouv.fr](http://www.guyane.gouv.fr)